



TELEPHONE: (212) 421-1580	FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826
A	
Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Rabat	
destinataire principal: CAB1 – MD/2 –SG/4 -DG8/1	
destinataire Pour Information :	
CONFIDENTIEL	
FAX N°: 571 FC/SB/RH /13	DATE: 21/10/2013
	PAGE(S):

**Objet:** Évaluation et appréciations sur l'examen de la question du Sahara marocain par la 4<sup>ème</sup> Commission de la 68<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-après, une évaluation préparée par cette Mission, de l'examen de la question du Sahara marocain à la 4<sup>ème</sup> Commission de la 68<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale. Cette évaluation portera sur les trois principaux aspects suivants:

**I. Péripiétés de l'Adoption de la Résolution :**

- A la veille de l'ouverture des travaux de la 4<sup>ème</sup> Commission, et en anticipation de la tactique de l'Algérie concernant la soumission d'un texte des co-auteurs sur la question du Sahara, cette Mission a démarché le Président de la 4<sup>ème</sup> Commission pour attirer son attention sur le modus operandi de la présentation de ladite résolution, en lui rappelant la pratique des dernières années qui consiste en la présentation d'un texte du président et son adoption sans vote ;
- La tactique algérienne de cette année consistait à soumettre, dès le premier jour du débat général, le projet de résolution des coauteurs, dont le contenu est similaire à celui de l'année dernière avec des mises à jour techniques, avec l'intention de maintenir la confusion sur la parenté du texte ;
- A cet égard, l'Algérie a compté sur la complaisance du Président de la 4<sup>ème</sup> Commission, dont le pays (Salvador), est connu pour son soutien aux thèses séparatistes ;
- La liste des co-auteurs du texte algérien au nombre de 21, est composée, comme l'année dernière, des pays traditionnellement acquis à la thèse Algérienne;
- La position ferme du Maroc à l'égard de la présidence quant au respect de la pratique établie pour l'adoption du texte de la résolution, tout en précisant que la Maroc est disposé à maintenir l'esprit de consensus à condition que l'Algérie adopte la même attitude ;
- La démarche parallèle effectuée par cette Mission auprès du Secrétariat, ayant pour but d'éviter toute surprise et d'insister sur la pratique établie concernant l'adoption sans vote d'un texte du président qui remplace celui des coauteurs;
- Malgré le jeu procédural de l'Algérie, l'adoption de la résolution s'est faite sans qu'il y ait de tension ni de déclarations d'explication de vote, à l'exception de celle de l'Union Européenne, qui reprend celle de l'année dernière avec des mises à jour techniques, préparées par cette Mission et proposées par la France à l'Union Européenne;
- Le contenu de la résolution, qui est le même que celui de l'année précédente avec quelques mises à jour techniques, représente toujours un succès pour notre stratégie, visant à préserver le même langage depuis le lancement du processus de négociations en 2007 ;

- L'attitude ambiguë de l'Algérie, visant à rendre, chaque année plus difficile, les négociations menant à l'accord final sur le modus operandi de la présentation de la résolution, devrait nous interpeller l'année prochaine sur toute éventualité concernant et la présentation et l'adoption du projet de résolution.

## II. Analyse des déclarations :

L'analyse des déclarations sur la question du Sahara marocain fait ressortir les observations suivantes :

- **Au total, 34 délégations** (y compris le Maroc) **et deux groupes politiques** (CELAC et CARICOM) ont abordé la question nationale, **en comparaison avec 27 délégations et trois groupes régionaux en 2012** ;
- **Parmi elles 13 (9 en 2012) en notre faveur** (y compris le Maroc), **15 hostiles à notre pays (16 en 2012), deux prononcées par des groupes politiques latinos (3 en 2012) et 4 par d'autres pays** ayant des positions relativement mesurées (Pakistan, Cuba, Honduras et Salvador);
- la répartition par région de tous les intervenants se présente comme suit :  
**En faveur : 12 africains** y compris le Maroc (Benin, Burkina Faso, Togo, Sénégal, RDC, Gambie, Sao Tome, RCA, Guinée, Guinée équatoriale), **un pays latino** (Guatemala);  
**Contre : 8 africains y compris l'Algérie** (Tanzanie, Botswana, Nigeria, Afrique du Sud, Angola, Lesotho, Uganda) et **7 latinos** (Equateur, Uruguay, Nicaragua, Venezuela, Costa Rica, Bolivie et Mexique)  
**Relativement neutre : deux groupes latinos** (CELAC et CARICOM), **3 pays latinos** (Honduras, Salvador et Cuba) et **1 asiatique** (Pakistan) ;
- Les démarches entreprises par le Département et par cette Mission, à la veille de l'examen de la question nationale à la 4ème Commission, notamment auprès des délégations latinos et des caraïbes, des africains (organisation du petit déjeuner habituel et distribution de nos argumentaires et des éléments de langage en français et en anglais sur la question du Sahara marocain), ont porté leurs fruits, dans la mesure où elles ont contribué à atténuer le ton des déclarations initiales des latinos et de remobiliser nos appuis traditionnels en Afrique.
- La mobilisation des pays amis du Maroc, notamment africains, dont le nombre a augmenté par rapport à l'année précédente, a été reflétée positivement dans leurs discours qui contenaient un message de soutien fort au Maroc, à son initiative et aux efforts déployés par les autorités marocaines dans le renforcement de l'état de droit. Les déclarations des pays africains amis ont équilibré le débat et ont contrecarré les déclarations virulentes notamment africaines.
- Dans sa déclaration, l'Algérie s'est abstenue de tout propos virulents concernant les droits de l'Homme et les ressources naturelles, tout en utilisant un langage doctrinaire, réaffirmant le principe de l'autodétermination et du référendum, insistant sur le rôle de l'Union africaine ainsi qu'une référence singulière à la résolution 1754.
- La position des Groupes politiques latino américains et des caraïbes notamment (CELAC et CARICOM) a été équilibrée et relativement neutre et ce, grâce aux efforts de sensibilisation entrepris par cette Mission auprès de certaines délégations latinos. Les positions de ces groupes ont contrebalancé les déclarations individuelles de certains pays latinos hostiles au Maroc.
- Concernant les questions des droits de l'Homme et des ressources naturelles, elles ont, contrairement à l'année précédente, été abordées de manière prononcée par les pays hostiles au Maroc.
- Les déclarations de l'Afrique du Sud et du Nigeria ont été les plus hostiles à notre pays cette année. Ces pays ont articulé leurs interventions autour de la nécessité du respect du droit à l'autodétermination du « peuple sahraoui », la nécessité de l'organisation du référendum, l'importance de la surveillance des Droits de l'Homme et des ressources naturelles, la référence à la décision de l'Union Africaine, tout en récusant la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie.
- Il est à signaler que la Namibie, la Zambie, la SADEC, le Timor Lesté n'ont pas fait de déclarations cette année, contrairement à l'année dernière. A relever d'autre part, que les Iles Comores, se sont abstenues à faire une déclaration cette année et que le Bahreïn, qui s'est toujours exprimé en faveur de notre pays lors du débat

de haut niveau de l'Assemblée générale, continue à s'abstenir à faire une déclaration en notre faveur à la 4<sup>ème</sup> Commission.

### III. Évaluation de l'Audition des Pétitionnaires:

La 4<sup>ème</sup> Commission a auditionné **71 pétitionnaires** sur la question nationale, répartis comme suit : **40 pétitionnaires en faveur de notre position** et **31 en faveur de la thèse des séparatistes**. L'évaluation préliminaire de ces auditions permet de relever ce qui suit :

- La Commission a réservé trois jours de ses travaux pour l'audition des pétitionnaires sur le Sahara marocain, compte tenu de leur nombre important;
- Il convient de relever une certaine lassitude des délégations vis-à-vis de l'audition des pétitionnaires en général ;
- La prééminence des pétitionnaires algériens parmi ceux qui ont pris la parole en faveur des thèses du Polisario s'explique, ainsi :
  - a. La difficulté de recruter des pétitionnaires parmi les autres nationalités ;
  - b. La volonté de l'Algérie de démontrer que la société civile algérienne s'approprie la défense de la « cause sahraouie »
- Les discours à caractère politique et humanitaire (enjeux géopolitique du différend, situation humanitaire des populations des camps, responsabilité imprescriptible de l'Algérie vis-à-vis des drames des populations des camps de Tindouf, l'opportunité historique offerte par le plan d'autonomie marocain, le contexte sécuritaires régional et son lien avec le différend du Sahara, les réalisations du Maroc en matière des droits de l'Homme et du développement économique et social dans les provinces du Sud etc) ont eu le plus d'impact ;
- Nos pétitionnaires ont fait montre d'une grande maîtrise de l'argumentaire et d'une bonne répartition des rôles;
- La qualité des interventions en faveur de notre position est jugée satisfaisante au regard des thèmes abordés et des arguments avancés. Dans ce cadre, l'initiative du choix préalable des thèmes par le Comité interministériel (MAEC, Intérieur, DGED) et l'encadrement effectué par cette Mission avant et après l'audition ont porté leurs fruits ;
- La diversité des profils des pétitionnaires étrangers et la répartition géographique de leur représentation a contribué à optimiser leur performance ;
- Le choix des pétitionnaires nationaux, leurs profils (jeunes responsables, élus locaux, anciens détenus, ralliés, universitaires sahraouis etc) a eu un impact positif et a indisposé la délégation algérienne, le Polisario et les pétitionnaires hostiles à notre pays.



Haute Considération

L'Ambassadeur Représentant Permanent  
Mohamed LOULICHKI